



**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mercredi 27 Juin 2018**

Nombre de Conseillers en exercice : 8  
Nombre de Conseillers présents : 7  
Nombre de Conseillers votants : 8  
Suffrages exprimés : 8

Le Mercredi 27 juin 2018 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal est dûment convoqué par Monsieur le Maire, le mercredi 27 juin 2018 à 20h30, à la salle du Conseil de la commune, sous la présidence de Monsieur Nicolas VADROT, Maire.

Etaient Présents : BALAUD Elisabeth, BOULANT Gabrielle, COUSOT Gilles, DROGUET Jean-Pierre, GRANDVALLET Alain, MARTIN Claude, VADROT Nicolas.

Absent ayant donné procuration :

BIDET Jean-François a donné procuration à GRANDVALLET Alain

Secrétaire de séance : Madame BOULANT Gabrielle

## Ordre du jour

- **01** – Poste Second Adjoint
- **02** – Poste Ouvrier polyvalent et convention They-sous-Montfort/Domjulien
- **03** – Décisions Modificatives
- **04** – Aménagement carrefour départementale D3i
- **05** – Modification statuts SDEV
- **06** – Subventions associations
- **07** – Adhésion SDANC
- **08** – Réseau de la Grande Fontaine
- **Affaires diverses**

## 01 – Poste Second Adjoint

Suite à la démission de Monsieur USINIER Denis de son poste d'adjoint et de conseiller municipal pour convenances personnelles, Monsieur le Maire propose de procéder au remplacement du second adjoint sans élections complémentaires préalables dans la mesure où un seul adjoint est à élire.

**Après en avoir délibéré et à la majorité requise (6 Pour / 1 Abstention), le Conseil Municipal approuve de procéder au remplacement du second adjoint sans élections complémentaires préalables.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-7 et L2122-7-1;  
Considérant que l'adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est possible de procéder à un 3ème tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu ;

Le Maire demande aux membres du Conseil réunis, que les candidats au poste de 2ème adjoint se fassent connaître;  
Le Maire enregistre le nom des candidats :

- Monsieur MARTIN Claude

Les conseillers ont déposé, à bulletin secret, dans l'urne leur bulletin de vote (Monsieur DROGUET refuse de participer au vote) :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivant :

### Premier tour de scrutin

- 2 Abstentions
- 5 Voix pour MARTIN Claude
- 5 Voix = Majorité absolue

**Par Conséquence : Monsieur MARTIN Claude, ayant obtenu la majorité absolue (5 Voix Pour / 2 Abstentions), a été élu 2ème adjoint au Maire, au premier tour.**

## 02 – Poste Ouvrier polyvalent et convention They-sous-Montfort/Domjulien

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le renouvellement du contrat de Monsieur RINGEVAL Ludovic a été accepté, malgré certaines craintes liées aux récentes suppressions des emplois aidés. Il indique que le contrat a été renouvelé sous forme de PEC et que la commune continue de bénéficier à ce titre des aides de l'Etat (50% de 20 heures).

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion a eu lieu avec les maires de They sous Montfort et Domjulien afin d'envisager une mutualisation de l'employé communal (au terme du contrat aidé), du matériel et des investissements à venir. They sous Montfort et Domjulien ont donné un accord de principe et une prochaine réunion aura lieu pour définir plus précisément les modalités de la convention.

## 03 – Décisions Modificatives

### ➤ Affectation de résultat (CA Assainissement) :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une erreur s'est glissée dans l'extrait de délibération d'affectation de résultat envoyé à la Sous-Préfecture, ainsi que sur la Délibération d'Affectation de résultat. Cette erreur est sans conséquences car le résultat a été correctement intégré au logiciel de comptabilité.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de reprendre une délibération pour l'affectation de résultat comme suit :

**Considérant que le Budget fait apparaitre :**

- Un Excédent d'Investissement 2016 de: **31 784,63 €**
- Un Déficit d'Investissement 2017 de : **78 161,46 €**
- Soit un Déficit cumulé de : **46 376.83 €**
  
- Un Excédent de Fonctionnement cumulé 2016 de : **0 €**
- Un Excédent de Fonctionnement cumulé 2017 de: **31 079,15 €**
- Soit un Excédent cumulé de : **31 079,15 €**

Vu les restes à réaliser en Recette : 0 €  
Vu les restes à réaliser en Dépense : 0 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité**

**DECIDE** de l'affectation suivante :

Compte de Dépense 001 : - 46 376.83 €  
Compte 1068 : 31 079.15 €

➤ Décision Modificative n° 1 :

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur la décision modificative suivante pour la régularisation des mandats effectués avant le vote du Budget Primitif :

Dépenses d'investissement :  
Compte 202 : + 5 340 €  
Compte 204 : + 5 400 €  
Compte 2315 : - 5 400 €

Recettes d'investissement :  
Compte 2031 : + 5 340 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative ci-dessus.**

➤ Décision modificative n° 2 :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire d'établir une deuxième décision modificative sur le compte de mandatement pour les frais liés à la Licence du Logiciel Segilog comme suit :

Compte 2051 : +100 €  
Compte 2315 : - 100 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la Décision modificative telle que présentée.**

#### **04 – Aménagement carrefour départementale D3i**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancée du projet de l'aménagement du carrefour départemental D3i. Il indique que la société Agrivair et Madame COUSOT Michèle ont donné leur accord, mais que Monsieur MULOT Denis, malgré plusieurs accords oraux, ne souhaitait plus signer la promesse de vente.

Toutes les tentatives de négociations du Département et de la Municipalité ayant échouées, et au vu de l'utilité publique du projet, Madame La Sous-Préfète a convoqué Monsieur MULOT Denis et sa sœur afin de leur préciser qu'une mesure d'expropriation aurait lieu. Suite à la réunion à la sous-Préfecture, les deux promesses de ventes ont été signées.

Les travaux d'aménagements du carrefour départemental devraient ainsi débuté début octobre.

#### **05 – Modification statuts SDEV**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :  
LA DELEGATION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC », INVESTISSEMENT ET MAINTENANCE, POUR LES ANNEES 2019, 2020, 2021 ET 2022

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges approuvés par arrêté préfectoral n° 199/2018 du 8 mars 2018,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 06/12/2017,

Vu les participations financières aux projets d'éclairage public, investissement et maintenance, votées par le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 31/01/2018,

**Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 Pour),  
DELEGUE la compétence optionnelle « éclairage public », pour l'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE, au Syndicat  
Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer les différentes subventions annuelles en rappelant le montant total du Budget Prévisionnel 2018, à savoir 1 700 €.

➤ Association l'Equevillonne :

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'attribuer une subvention à hauteur de 400 € à l'Association l'Equevillonne pour leur participation au repas du village (paiement animation musicale).

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité les conseillers décident de verser une subvention de 400 € à l'association l'Equevillonne.**

➤ Adapei88 :

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association Adapei88 et propose de lui verser une subvention à hauteur de 150 €.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer une subvention de 150 € à l'Association Adapei88.**

➤ Société de chasse du Montfort :

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention à hauteur de 50 €, à la Société de chasse du Montfort pour couvrir les frais liés à leur participation à la sortie scolaire de l'Ecole d'Haréville.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil décident d'attribuer une subvention de 50 € à la Société de chasse.**

➤ Amicale des Sapeurs-Pompiers :

Comme chaque année, Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de l'agglomération de VITTEL - CONTREXEVILLE - MANDRES-SUR-VAIR - REMONCOURT - VALFROICOURT.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'attribuer une subvention à hauteur de 150 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

**Après en avoir délibéré, les conseillers décident d'attribuer une subvention de 150 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.**

➤ L'amicale de Vittel :

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil de verser une subvention à hauteur de 200 € à l'amicale de Vittel pour le prêt de leurs chapiteaux lors de différentes manifestations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le versement de la subvention à hauteur de 200 € à l'amicale de Vittel.**

➤ AMAP du Montfort :

Monsieur le Maire présente aux conseillers la demande de subvention de l'AMAP du Montfort, à laquelle adhère une quinzaine d'habitants du village. Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention à l'AMAP du Montfort d'un montant de 150 €.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 150 € à l'AMAP du Montfort.**

➤ Le Cercle d'étude de Contrexéville :

Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer une subvention de 170 € au Cercle d'Etude de Contrexéville pour leurs actions de recherche sur le Capitaine HUNT et la réalisation du « dictionnaire généalogique des habitants de La Neuveville sous Montfort ».

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers municipaux approuvent l'attribution d'une subvention à hauteur de 170 € au Cercle d'Etude de Contrexéville.**

## 07 – Adhésion SDANC

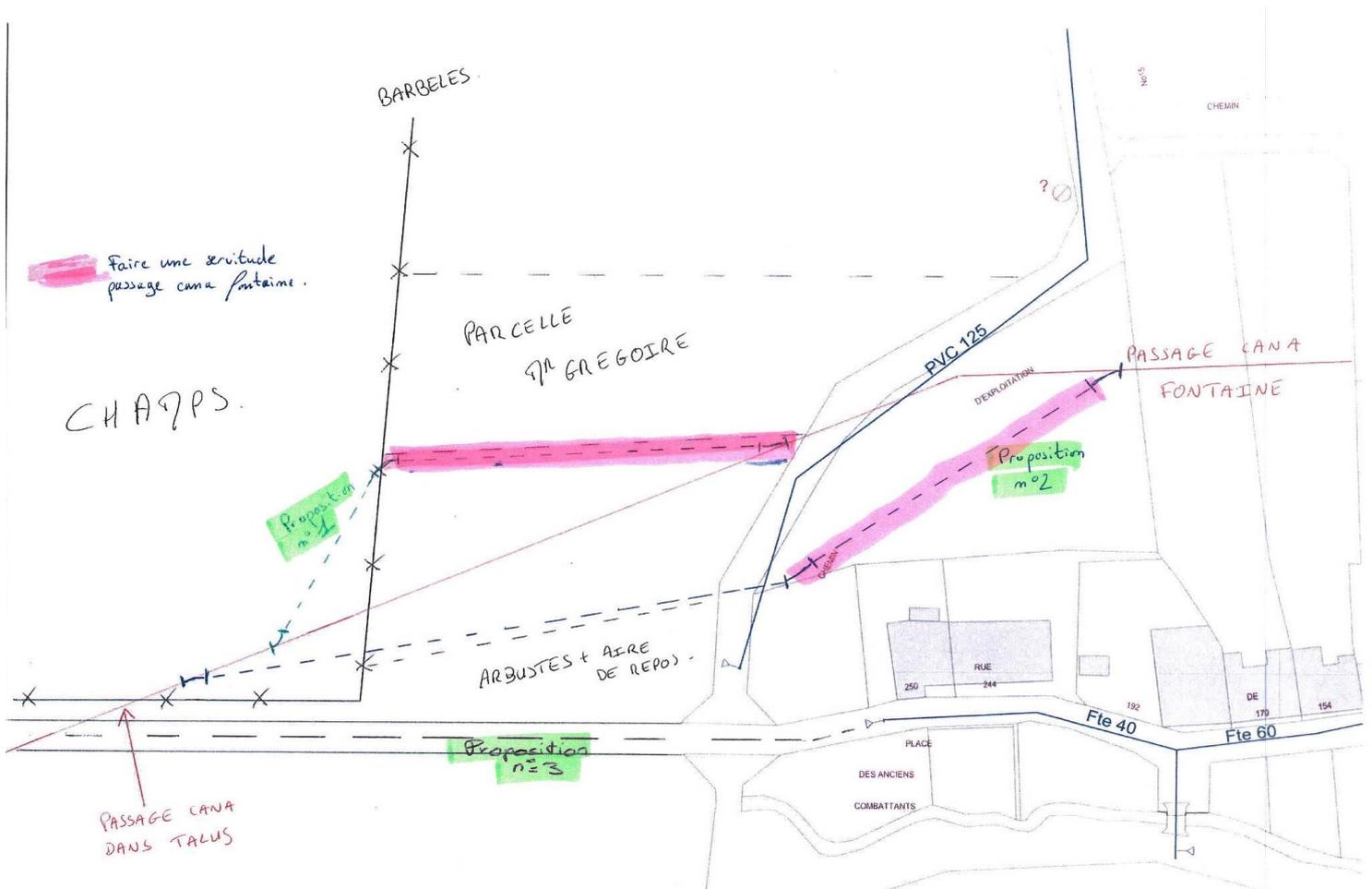
Une habitation étant en dehors du zonage du réseau d'assainissement collectif, la Municipalité doit adhérer au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC). Le montant de la participation syndicale budgétaire est proportionnel au nombre d'habitants, à savoir pour notre commune : 50 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers municipaux approuvent l'adhésion au SDANC.

## 08 – Réseau de la Grande Fontaine

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la conduite alimentant la Grande Fontaine devra prochainement être déviée. En effet la canalisation traverse une parcelle constructible à seulement quelques mètres de profondeur ce qui risque d'être problématique lors de la réalisation de la future maison.

Après plusieurs réunions de terrains avec la Lyonnaise, trois scénarios sont envisageables :



La proposition n°1 engage une servitude avec le futur acquéreur de la parcelle pour le passage de la canalisation. La proposition n°2 engage également une servitude et oblige à retraverser la route. La canalisation est beaucoup plus longue et donc beaucoup plus couteuse en terrassement. La proposition n°3 consiste à se raccorder sur un PE noir en attente rue de la Cornée. Le passage d'un diamètre 100 à un PE de 63 sur une telle longueur risque d'engendrer une perte de charge importante voire une absence de débit.

La Commune est en attente de trois devis et prendra sa décision lors d'un prochain Conseil.

➤ Radio Crystal :

Suite à la demande de certains conseillers, Monsieur le Maire s'est renseigné concernant les impacts liés à la pose d'un relai antenne en direction du Montfort sur le toit de la Mairie. Il diffuse aux conseillers un document transmis par l'un des techniciens de Radio Crystal qui révèle que les ondes émises sont inférieures à celles d'un téléphone portable !

➤ Fibre optique :

Monsieur le Maire informe les conseillers que la fibre optique doit arriver à La Neuveville sous Montfort à partir d'Aout 2021.

➤ Raccordement assainissement :

Différents échanges de courriers ont eu lieu entre les avocats de la commune et ceux de Monsieur Roger DEHON.

La Municipalité est prête à participer à une réunion de conciliation et propose de prendre en charge l'achat et l'installation d'une pompe de relevage.

➤ Limites parcelle communale :

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur DEHON Didier, propriétaire de la parcelle Zi 26 (*place du tonneau*), a relevé que plusieurs pieds de vignes qui composent la haie derrière le petit aménagement communal empiètent de plusieurs dizaines de centimètres sur son terrain qu'il souhaite clôturer.

Monsieur Gilles COUSOT rappelle qu'à l'époque un accord verbal avait été donné. Cependant, le Conseil propose que la Municipalité retire les quelques pieds de vignes afin d'éviter un nouveau conflit et respecter les règles du droit privé.

Monsieur le Maire informe le Conseil que plusieurs problèmes de limites de propriété entre terrain communale et terrain privé ont été relevés. Certains cas devront et seront prochainement traités notamment lorsqu'ils affectent la circulation piétonne et motorisée.

➤ Logement :

Monsieur le Maire informe les conseillers que la réalisation du deuxième logement communal sera très prochainement achevé. A cette occasion, une inauguration sera organisée.

➤ Souscription ouvrage Cercle d'Etude :

Monsieur le Maire présente aux Conseil l'ouvrage « Dictionnaire généalogique des habitants de la Neuveville sous Montfort » réalisé par le Cercle d'Etude de Contrexéville. Cet ouvrage issu d'un travail de recherche remarquable vient compenser la perte des archives suite à l'incendie de 2014. Une souscription est disponible en mairie.

➤ Dégradations et incivilités :

De nombreuses incivilités ont lieu depuis quelques mois sur le territoire communal et interpelle la Municipalité : Tags récurant à l'abri des vigneron, tuiles et bouches d'aérations cassées par jets de pierres, vols de matériel à la station d'épuration, effractions à la cabane de chasse... La gendarmerie a été informée de la situation et agira en conséquence.

➤ Défibrillateur :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un défibrillateur sera prochainement installé sous le hall de la mairie. Son utilisation est extrêmement simple.

➤ Diagnostic voirie :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le diagnostic voirie sera prochainement achevé et porté lors d'un prochain Conseil à la validation des conseillers.

**Fin de séance à 22h40.**